

à vrai dire...

LETTRE DE LA CRR N°1

**COMMISSION
RECONNAISSANCE
& RÉPARATION**

*RECONNAÎTRE LA BLESSURE,
RÉPARER LA PERSONNE*

Sommaire

- 03** **Édito** de Véronique Margron
- 04** **Le point d'Antoine Garapon**
- 06** **Parole de congrégation** interview expérience
avec Yannick Houssay (Frères de Ploërmel)
- 08** **Regards croisés**
Orthodoxes, Antoine Arjakovsky
Protestants, Philippe B. Kabongo-Mbaya
États-Unis, Dr. Massimo Faggioli
- 12** **Analyse d'historien** : Stéphane Audoin-Rouzeau
- 14** **Libres propos** : Isabelle de Gaulmyn
- 15** **Question à un membre de la CRR** : Sylvette Toche
- 16** **L'œil du psy** : Guillaume Monod
- 16** **Chiffres clés CRR**
- 17** **Recettes de l'appel à dons**
- 17** **« Le dire autrement »**

Édito

Par **Véronique Margron**,
Présidente de la CORREF

Une lettre... de la CRR. Quelle bonne idée je crois, que de faire lien entre la commission- dont nous avons très largement approuvé la création en novembre 2021, à la suite de la réception du lourd rapport de la CIASE, et nous toutes et tous, instituts religieux, sociétés de vie apostoliques et les communautés qui ont par ailleurs adhéré à notre processus.

Lire ces pages c'est encore et encore se mettre en présence des victimes. C'est se souvenir de chacune, de chaque vie, unique et trop souvent brisée, de chaque récit, ceux que nous connaissons et tous les autres, accueillis à la CRR. C'est se souvenir aussi que nombre de victimes manquent : nous espérons que d'une façon ou d'une autre, elles pourront, si elles le souhaitent, faire appel à la Commission. C'est espérer que chaque personne, chaque histoire, à travers le travail avec les « commissaires » et leur compagnonnage, trouve un chemin pour devenir acteur de sa réparation, de sa parole. Et au-delà de la compréhension qu'elle offre pour mieux entendre comment l'innommable a pu se produire. Comment dans nos communautés dont nous désirons tant qu'elles vivent du souffle de l'Évangile, le fracas des petits – enfants ou adultes – a pu se produire. Et souvent durant si longtemps.

Lire ces pages c'est entrer dans le travail des membres de la commission, leur façon de faire, leurs questions, leur engagement sans compter, leur analyse. C'est mesurer - un peu - que si pour nous tous ces années sont éprouvantes, voire bien davantage – elles le sont aussi pour celles et ceux qui s'engagent au service d'un « peu de vérité » et de la justice possible aujourd'hui. C'est alors leur dire notre profonde gratitude. Une gratitude qui n'empêche pas les échanges francs quand nous ne comprenons pas une procédure, une recommandation.

C'est lire encore la force du travail réflexif, afin que se poursuive celui mené par la CIASE, puis par des rapports et documents, comme ceux de la commission indépendante de l'Arche ou de Tangi Cavalin, demandé par le fr. Nicolas Tixier, prieur provincial de France des dominicains. Les contributions ici des regards orthodoxe, protestant, sur les Etats-Unis et de l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, sont passionnantes et nous éclairent. Nous le savons, si nous ne prenons pas les moyens de comprendre au mieux le scandale de ces crimes et de leur caractère systémique nous ne pourrons nous en prémunir.

Merci à toute l'équipe qui a rendu possible ce numéro 1 et aux contributeurs ; spécialement à notre frère Yannick Houssay - membre du CA de la CORREF et provincial des frères de Ploërmel, de nous partager son regard sur le travail exigeant et douloureux de sa congrégation avec la CRR.

Bonne lecture, n'hésitez pas à la partager avec vos communautés et bien au-delà. Le travail de la CRR est notre bien commun à toutes et tous.
Et vivement le numéro 2 !

Le point d'Antoine Garapon

Antoine Garapon, président de la CRR

SPÉCIFICITÉS DE LA JUSTICE RÉPARATRICE ET PREMIERS ENSEIGNEMENTS DES ACTIONS DE LA CRR

La CORREF et la CEF ont communiqué sur la **CRR et l'INIRR** au sein des diocèses et auprès des congrégations religieuses. Cela a permis d'entrer en contact avec les personnes restées proches de l'Église. Celles qui ont rompu avec l'Église sortent du silence

Le plus souvent, il est difficile pour les victimes de savoir exactement ce dont elles ont besoin pour être réparées. Les différents entretiens et échanges, ainsi que la proposition d'un document d'aide à l'évaluation et à la formulation sont autant d'outils permettant de préciser la réparation. Nous leur demandons par exemple quel est le sens de leur démarche auprès de la CRR. Nous leur laissons du temps pour affiner, pour réfléchir ou au contraire nous rebondissons sur un de leurs propos pour trouver le geste, la parole, la réparation la plus personnelle.

Les modalités de réparation symbolique sont en effet proposées à la victime, et même coconstruites, imaginées avec elle. Mais ce ne sont pas les seules : la réparation pécuniaire également donne lieu à une auto-évaluation de son préjudice par la victime.

L'idée restitutive se concentre sur le passé, **la réparation, telle que nous l'entendons, vise l'avenir : reconstruire une personne, lui permettre de retrouver l'énergie de vivre, le courage d'exister.** Le modèle restitutif repose implicitement sur l'idée d'un ordre antérieur à réaffirmer, d'un équilibre entre les droits de chacun. **Notre approche est de replacer le centre de gravité d'une vie devant et non plus derrière la victime.** Dans ce cadre, la détermination d'un plafond est plus compréhensible car, si elle semble problématique dans une logique de stricte indemnisation, elle est admissible dans une démarche de désapprobation et de réparation.

Si la justice pénale répond à l'irréparable par le mesurable (du quantum de la peine ou des dommages et intérêts versés), la justice restaurative y répond autrement en donnant acte à la victime de l'incommensurable de son préjudice, et en se plaçant au-delà de la mesure. **La réparation financière n'a de sens que comme signe en direction de la victime d'une compréhension par d'autres du mal qui lui a été fait et comme encouragement à continuer de vivre. Ce geste clôt et ouvre tout à la fois.**

Plutôt que de réparation intégrale qui cherche une exactitude inatteignable, la CRR vise plutôt une réparation « ré-intégrante » qui vise à réintégrer le sujet, dans lui-même tout d'abord, mais aussi dans sa famille, en l'a aidant à révéler des faits qui expliquent bien des choses de son comportement, et auprès de ses proches. La somme donne consistance à sa souffrance et le relance dans la vie, redynamise son être plutôt qu'elle augmente son avoir. Finalement en quoi consiste la reconnaissance, si ce n'est en une réintégration dans la société ?

La CRR a un rôle de « tiers de justice » dans ce processus. On ne peut pas comprendre la justice restaurative si l'on ne part du constat qui la fonde : celui de l'inadaptation, de l'impossibilité voire de l'effondrement, de la justice ordinaire, procédurale et quantitative.

Cette défection est le point de départ commun à la justice restaurative et à la justice transitionnelle. C'est peut-être pour cela que les victimes présentent un profil similaire : une victime de viol et une victime de torture éprouvent le même sentiment de solitude morale, de devenir subitement étrangère au monde, une perte de confiance dans les autres, un sentiment de culpabilité. Le même silence traumatique enferme les victimes dans leur histoire incommunicable.

Le grand déplacement que fait la justice restaurative est de mettre la victime au centre, ce qui entraîne des conséquences beaucoup plus profondes que seulement lui montrer de l'empathie et de la bienveillance.

Prenons l'exemple de la prescription : lorsque j'appartenais à la CIASE, je partageais l'idée qu'il ne fallait pas y toucher ; aujourd'hui, je suis plus hésitant. D'une part, l'amnésie traumatique existe et de l'autre les victimes ont leurs raisons qui sont « légitimes ». Je pense à cet homme qui nous a expliqué qu'il lui était impossible de dénoncer l'agression tant que son père vivait – il aurait eu trop honte et craignait sa réaction qui aurait pu être violente. La difficulté est que son père est décédé 37 ans après les faits. Même si la justice avait été très diligente, cela n'aurait pas changé grand-chose.

La prescription montre que le droit classique part d'abord du point de vue de l'auteur et des garanties qui lui sont dues, en termes de preuve à apporter notamment, et ensuite de l'ordre public et enfin, de la victime. En plaçant la victime au centre, la justice restaurative inaugure un autre rapport aux faits, à la culpabilité, une autre conception de l'ordre public.

S'agissant des faits et de la preuve, on expérimente à la CRR la possibilité d'établir des faits de manière moins exigeante sur le plan probatoire tout simplement parce que les voies classiques sont dans l'impossibilité de conduire à la vérité. **Dès lors que l'enjeu n'est plus celui du châtiment mais celui de la réconciliation, il faut encore des garanties bien sûr, mais différentes.**

Cela explique le faible niveau d'exigence probatoire de la CRR vis-à-vis des faits : ils sont abordés, et établis, non pour les punir mais pour les *dépasser*, pour tourner la page une fois pour toutes. **Le vecteur de la justice n'est pas le fait passé qu'il faut punir pour rétablir l'ordre mais l'objectif de retrouver le goût de la vie, le désir d'être, l'effort pour exister, « en dépit » d'une catastrophe intime qui a empêché de vivre. Le temps ne demande plus à être aboli mais devient, dans la justice restaurative, le vecteur de la libération personnelle. La démarche de la CRR consiste davantage à réparer les victimes que les préjudices.**

La démarche de la victime est éminemment personnelle, *intime*. On a trop parlé pour elle, à sa place, elle s'est trop longtemps tue, elle a souffert toute sa vie d'inhibition, d'une passivité mortifère, et à présent elle veut prendre la parole elle-même, pas par l'intermédiaire d'un avocat. Les victimes de viols comme celles d'abus sexuels ne supportent plus que des professionnels, même les mieux intentionnés, imposent leurs catégories, leurs mots ; tout notre processus est fondé sur leur parole. Une victime est émue de voir ses mots repris dans notre recommandation : « non seulement on me croit mais ce sont mes propres mots » (sous-entendu, pas ceux de la police ou de mon avocat, voire de mon psy). **Nous constatons que nombre de victimes retrouvent vie au terme du processus, referment une période de leur vie. C'est d'ordre existentiel, non de l'ordre de la consolation.**

Alors que la justice classique cherche à prendre le maximum de précautions avant d'exclure, la justice restaurative consacre toute son énergie à inclure.

Nous voulons aider une personne à retrouver son dynamisme vital. Que ce soit sous l'angle économique, juridique ou celui du sens, la somme versée est ici un engagement unilatéral, l'acquittement d'une dette née du crime considéré en tant qu'emprise unilatérale et injustifiée du corps d'autrui. Le crime place d'emblée tous les échanges consécutifs en dehors de la dimension

monétisable ou médiatisable : il appelle un dépassement par une relation de reconnaissance mutuelle et d'échanges cérémoniels. Dans ce cadre, une parole de justice, élaborée collectivement, doit donner son sens, sa « direction », à cette somme versée. La CRR découvre, au fur et à mesure des versements effectifs, les vertus de l'attribution d'une somme d'argent. Elle permet de couper le temps, de clore une période de la vie et d'en ouvrir une autre, ce que Simmel appelle le « tempo de la vie ». « **Ainsi, ma famille verra que ma souffrance n'était pas une illusion** » dit une victime ; « **cette somme m'oblige, écrit une autre, elle me demande de me relever** ».

Notre première année d'expérience nous enseigne que l'importance de l'argent, mis en avant au début du processus, diminue progressivement dans ce cheminement. D'ailleurs, l'argent quand il est versé n'a pas véritablement de valeur monétaire ; nombre de victimes ne veulent pas y toucher car il leur paraît souvent « sale » ; elles le donnent aussitôt à leurs enfants ou à des œuvres.

Certains se demandent précisément ce qu'est cette justice parallèle, si elle ne se résume pas à un pis-aller pour pallier les défaillances d'autres types de justice.

Je crois au contraire que la forme de justice que nous pratiquons, répond à de nouvelles attentes de nos concitoyens comme de prendre en considération les demandes de la victime. Pour moi, la CIASE et la CRR participent d'un même mouvement que **# Me Too** dont elles cherchent à imaginer la seconde étape après la dénonciation. L'espace public classique (celui en l'occurrence de la police et de la justice) n'est pas toujours le plus pertinent et les réponses adaptées se trouvent plutôt dans d'autres espaces de socialité plus concrets, plus signifiants, plus proches de **la relation qui a été violée** (entre deux personnes, entre une famille et l'Église, au sein d'un quartier, etc.).

La justice restaurative s'appuie sur un véritable modèle de justice qui ne doit pas se résumer à une utopie un peu mièvre, faite de bons sentiments. C'est une justice qui repose aussi sur le conflit (on s'en aperçoit tous les jours...) mais qu'elle traite différemment.

* Extraits de l'entretien d'Antoine GARAPON, Président de la Commission Reconnaissance et Réparation, avec Hafida BELRHALI, Professeure de droit public à l'Université Grenoble-Alpes

Parole de congrégation

avec Frère Yannick Houssay, Provincial de France-Angleterre des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et de la Famille Mennaisienne

QUEL RETOUR D'EXPÉRIENCE AVEC LA CRR ?

En 2019 déjà, lorsque je suis devenu Provincial, j'ai eu l'occasion de rencontrer des victimes. Je devais alors les faire attendre. Le rapport de la CIASE n'avait pas encore été publié, la CRR n'existe pas. Nous ne savions pas comment procéder. Cette attente était longue pour les victimes.

J'ai eu très vite la conviction que la Congrégation devait se prendre en main et trouver des réponses. **La complexité de la situation vis-à-vis des victimes avant l'existence de la CRR était grande. J'ai donc accueilli la constitution de la CRR avec soulagement.** Je voyais cette commission comme une sécurité qui s'offrait à moi pour gérer les cas le plus efficacement possible. Elle rassurait aussi les victimes. Je n'ai pas hésité un seul instant à orienter les victimes vers la CRR. Grâce à cette aide j'ai eu le sentiment que la Congrégation allait pouvoir apporter des réponses aux victimes.

Au fur et à mesure que les contacts avec les commissaires se prenaient j'ai constaté combien les rencontres que les victimes avaient avec eux étaient des moments extrêmement forts. J'ai travaillé avec deux commissaires ; des personnes profondément humaines, humbles dans leur manière d'aborder ces questions, très attentives aux victimes, et professionnelles dans leur approche.

Et en même temps, à notre écoute aussi. Je dois dire qu'elles étaient attentives également à la personne que j'étais, au rôle que je tenais en tant que supérieur de la Congrégation en France, attentives à la manière dont je vivais cela, à l'homme que j'étais avec ses fragilités. J'ai senti leur grande attention. J'ai senti que c'était important de leur faire confiance, et de marcher à leurs pas.

Au début, j'avais le sentiment que les commissaires eux-mêmes cherchaient un peu la méthode à mettre en place. Des idées de réparation apparaissaient, parfois me surprenaient. Mais on a cherché ensemble, on a cheminé ; je suis rentré dans la démarche, dans le dialogue avec eux, et, pour moi, ce fut une belle expérience. Ce que j'ai trouvé de particulièrement fort

à travers ce travail accompli avec les commissaires c'est l'importance première accordée à la victime. De mon côté, j'étais prêt à faire ce qu'il fallait quoi qu'il en coûte à condition que cela soit juste. C'était pour moi une nécessité, un devoir pour la victime, mais aussi pour nous en tant que Congrégation. Pouvoir se dire : nous ne sommes pas restés sur le bord de la route, nous avons regardé le problème en face et nous avons fait ce que nous devions faire. Nous avons fait confiance aux commissaires de la CRR et nous avons construit avec eux une réponse la plus juste possible.

En même temps, **pendant ces différents mois j'ai été attentif à la manière dont les frères vivaient cela.** J'ai tenu mon Conseil de Province régulièrement informé, je leur ai demandé leur avis à chaque étape. Et j'ai informé les frères sur ce que nous faisions avec la CRR. J'ai veillé également à ce que l'on se détache des craintes comme celles-ci : « *attention à notre réputation, attention à ce que la presse va raconter ; ça sera à notre désavantage* ». J'ai essayé d'expliquer aux frères que ce n'était pas ainsi qu'on allait sauver la réputation de la congrégation mais bien en essayant de faire le maximum pour regarder la réalité en face, sans crainte, avec responsabilité. C'est évidemment un exercice quelquefois compliqué. Mais je crois qu'il faut rentrer dans cette démarche : des Frères ont agressé sexuellement des enfants et des jeunes ; notre Institut est responsable ; nous devons réparer. Au début, **j'aurais préféré rentrer tout de suite dans une situation d'écoute, de compassion, mais j'ai vite compris que ce n'était pas si facile parce que je n'étais pas dans la bonne position.** C'était moi qui avais agressé telle ou telle victime, « moi » au sens de l'Institution, du collectif. Comme Provincial je représente bien ce moi collectif. Alors oui, cela est compliqué à porter. Des frères m'ont dit : « *J'espère que tu te fais aider, que tu ne portes pas cela tout seul* ». Quand je rencontre une victime, souvent je me dis : *je suis le coupable parce que je représente l'institution dans laquelle il y avait ce frère qui l'a agressé*. C'est évidemment une démarche difficile, mais elle est indispensable pour avoir un juste positionnement vis-à-vis de la personne qui vient vers nous.

Et le retour des victimes, à la fin de toute la démarche entreprise, peut être surprenante. J'ai reçu une lettre d'une victime que je trouve très belle. Nous avions vécu avec elle un temps mémoriel de reconnaissance de ce qu'elle avait subi, et quelques temps après elle m'a écrit : « *Je vous suis très reconnaissant mais je peux imaginer que ceci est un fardeau pour vous ; si je peux me permettre, de façon très humble, ne portez pas ce fardeau de manière trop importante, voyez les belles choses que vous avez faites et que vous ferez encore et n'oubliez jamais que la vie est belle...* »

Cette personne était allée sur la tombe du frère qui l'avait agressée et elle lui avait pardonné. Elle m'a écrit plus tard : *je lui ai pardonné ; c'est grâce au commissaire qui m'avait accompagné tout ce long et douloureux chemin et à ma famille*. Aujourd'hui cette personne est en train de se reconstruire. J'ai compris alors qu'il fallait maintenant que je m'efface. Ça aussi c'est une disposition importante. **Après l'accompagnement avec une victime il y a un moment où on doit s'effacer.** Ce n'est pas nous qui sommes premiers dans l'affaire, c'est la victime.

Evidemment, j'ai pu puiser dans les paroles et les écrits des fondateurs de notre Congrégation les ressources spirituelles et les enseignements à la source de notre charisme. Pour nous, il s'agit de donner une éducation qui permette aux enfants et aux jeunes de se construire eux-mêmes dans la confiance ; qui les aide à épanouir toutes leur potentialités ; à grandir dans un climat de respect et d'estime d'eux-mêmes, dans la joie.

C'est pour cela que j'ai eu à dire à 70 laïcs, chefs d'établissements de la congrégation : « *Au nom de la Congrégation, je vous le dis aujourd'hui : j'ai honte de vous dire que nous avons eu des frères qui ont commis des agressions sexuelles sur des enfants et des jeunes* » ; il y a eu un grand silence dans la salle, « *je vous le dis parce que c'est vrai et parce que nous devons mettre l'enfant au centre de tout. Et cela fait encore plus mal de voir que des frères, il y a 30, 40 ans ou plus, ont été des pervers et ont posé des actes inqualifiables sur des enfants* ». Cela, je devais le dire.

Cette crise change peu à peu des choses au niveau de la Province.

Nous sommes 130 frères dans la Province dont peu, maintenant, sont encore en contact avec des enfants et des jeunes dans l'enseignement et l'éducation.

Et nous avons 70 établissements scolaires confiés à des laïcs et il nous revient d'être extrêmement attentifs. Au début j'ai senti qu'il y avait une crainte parmi les laïcs de nos établissements : « Faut-il en parler ? Et comment ? » Aussi, nous avons créé une équipe mixte de laïcs et de frères pour parler précisément de ces questions, en lien avec les directions diocésaines de l'enseignement catholique. Nous avons mis ces questions de formation, d'écoute, sur la table. Nous avons créé une petite cellule de veille et d'écoute. Mais le chemin est encore long pour faire face aux risques.

Avant de prendre la décision de travailler avec la CRR, je suis allé voir les frères, je leur ai beaucoup parlé. Je leur ai expliqué que ce n'était pas en nous repliant sur nous-mêmes, en ayant peur, que nous allions trouver la meilleure solution. C'est la peur qui nous empêche d'avancer. J'ai essayé d'être le plus persuasif possible. On ne gagne rien en essayant de se cacher.

Les frères ont progressivement pris conscience de cela. Le fait de cacher les choses, ou de ne pas vouloir les regarder, cause des dégâts beaucoup plus importants. Il faut oser affronter la vérité. Nous ne sommes pas fiers, nous reconnaissons les fautes commises, nous savons que cela existait chez nous, nous ne sommes ni meilleurs ni pires que les autres : c'est la vérité et c'est ainsi que les gens vont pouvoir nous faire à nouveau confiance.

Je voudrais ajouter un mot à propos de la CRR comme tiers de justice :

Il peut y avoir de notre part une crainte à considérer la mission de la CRR sous l'aspect du tiers de justice. Je dois dire que je n'avais pas réalisé au début que cela pouvait être un problème. En y réfléchissant je me suis dit qu'effectivement la CRR tenait ce rôle. A dire vrai j'ai trouvé très éclairant ce qu'Antoine Garapon a expliqué à ce sujet. En résumé : *il y a un agressé et un agresseur et ils ne sont pas au même niveau*. Je me retrouve totalement en cela. *Nous sommes, je suis l'agresseur* qui doit descendre de son piédestal et qui doit se faire petit ; se faire petit pour rentrer vraiment en relation avec la victime, et pour que celle-ci puisse s'élever et se lever de nouveau. Et donc ce n'est pas possible de prétendre écouter, moi tout seul, *d'égal à égal*, une victime. Et je trouve donc très utile le rôle de tiers de justice de la CRR. Je me souviens d'une victime qui m'a dit : « *Je ne remercie pas le Provincial. Je remercie l'homme* ».

Dans beaucoup de cas, je n'ai pas rencontré moi-même la victime, ce sont les commissaires qui l'ont rencontrée. Je ne l'ai vue qu'à la fin du processus. Dans d'autres cas, ce fut l'inverse mais j'ai toujours observé combien fut important le travail que les victimes ont pu faire avec les commissaires. **J'ai pu voir toute l'importance de ce travail fait par les victimes avec les commissaires afin qu'ils puissent ensuite me rencontrer.** Je trouve que l'attitude, le rôle, de la CRR est juste. Moi, je rentre en relation avec la victime par le canal de la relation de la CRR avec la victime. Ainsi je respecte profondément la démarche de la victime.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur **l'importance d'une réparation financière**. Au départ, je me posais des questions sur ce point. Et puis j'ai vu combien c'était important pour les victimes. « *Ça y est la congrégation a fait un pas* ». Avec la réparation financière vérité est faite. *Jusque-là, on risquait de se contenter de bonnes paroles*, mais là il y a un acte de posé, concret et conséquent. C'est pour cela que je n'ai jamais voulu faire attendre le versement une fois la décision prise et le protocole signé.

Orthodoxes

Par **Antoine Arjakovsky**, Historien, directeur de recherche au Collège des Bernardins

Le travail de la Commission Reconnaissance et Réparation est essentiel. Faisant suite à la publication du Rapport de la CIASE, la création de la CRR a ouvert une étape-clé. La méthode même de la CRR fondée tout d'abord sur l'écoute des victimes et la libération de leur parole est déterminante.

En tant qu'historien, je considère que c'est en racontant des histoires que l'on peut arriver à guérir. *Raconter pour libérer, se raconter pour se libérer. Être écouté pour se libérer.* C'est ainsi que l'on peut purifier des situations si complexes et soigner. Reprendre le récit, c'est la clé de la libération. C'est ce que l'on comprend – dans un autre domaine – à travers l'ouvrage « Le Syndrome de Vichy » de Henry Rousso où l'on voit bien tout le travail nécessaire de la mémoire pour se libérer d'un passé qui ne passe pas. L'approche de la CRR en donnant la parole à la victime lui permet de se libérer, de se relever.

Une telle entreprise – rapport CIASE, création de la CRR et de l'Inirr – n'a pas été engagée à ce jour par les Eglises de tradition orthodoxe. La démarche avait juste été esquissée lors du Concile panorthodoxe de juin 2016 en Crète. Ce concile était attendu et espéré comme une sorte de Vatican II. Hélas il fut sabordé par le patriarchat de Moscou. Mais il posait le consensus sur la réalité du phénomène d'emprise notamment dans le monde orthodoxe russe et roumain.

Le rôle des « Startsis » – prêtres ou moines – sortes de « sages » fréquemment consultés par des fidèles et qui abusent souvent de leur position pour entrer dans l'intimité de la vie et des consciences des personnes fut notamment dénoncé lors de ce concile mais tout cela, hélas, ne fut pas suivi d'effet. Contrairement au génie catholique ou face à un problème on essaie de trouver une solution, rien n'a été mis en œuvre dans le monde orthodoxe. Et pourtant les abus existent réellement mais sont étouffés. Ainsi, l'archidiacre Andrei Kouraev, professeur à l'Académie Saint Serge, l'une des figures les plus actives de l'Église orthodoxe russe, et l'un des principaux opposants à de nombreux représentants éminents du clergé de l'Église orthodoxe russe, a été

renvoyé de l'Académie de théologie de Moscou pour avoir notamment dénoncé les abus d'évêques sur de jeunes séminaristes.

Dans le monde orthodoxe on est au courant des problèmes mais il n'y a pas eu de démarche de pardon des Eglises et pas de processus de lutte contre les abus analogue à ce qui est très entrepris en France. Il faut noter que l'organisation de l'Eglise et des Eglises orthodoxes est très différente de celle de l'Eglise catholique. Par exemple il y a des monastères et différents rites mais il n'y a pas de congrégations. Et c'est autour de la figure de l'évêque que les choses s'organisent avec beaucoup de verticalité.

Il est intéressant d'observer que dans l'Eglise Gréco-Catholique - Eglise catholique de rite byzantin rattachée à Rome - où le mariage des prêtres est autorisé, il y a véritablement moins de scandales.

Je veux faire aussi une analogie entre la méthode de la CRR et ce qui avait été établi en 1995 en Afrique du Sud avec la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) pour faire la lumière sur les violations des droits de l'homme commises entre 1960 et 1994 sous le régime de l'apartheid. La recherche de la « vérité » sur les excès du passé fut une étape clé pour amorcer le processus de réconciliation en Afrique du Sud. Cette justice transitionnelle autour de la Commission Vérité et Réconciliation voyait les agresseurs écouter les victimes, arriver parfois à demander pardon et à recevoir alors un pardon.

D'ailleurs, dans un autre domaine, on peut espérer que une fois l'État de droit rétabli un jour en Russie les citoyens russes puissent libérer leur parole et demander à l'Etat, mais aussi aux simples citoyens, qu'ils reconnaissent les crimes commis sous le régime communiste depuis tant d'années.

Jean-Paul II pointait bien qu'il ne peut y avoir de paix sans processus de justice et de vérité – « *de la justice de chacun naît la paix pour tous* » - .

La doctrine sociale de l'Eglise nous rappelle que l'on ne peut dissocier la paix entre les Nations de la justice et de la vérité.

En matière de prévention des abus, la place de la formation est déterminante évidemment ; le rôle et la place des femmes dans l'Eglise devrait être renforcé ainsi que le rôle des laïcs. Quant aux laïcs c'est aussi à eux de se former et de trouver la juste distance dans leur relation avec les clercs et de ne pas sacrifier excessivement les figures ecclésiales ou les « berger ». Il y a là un enjeu de formation théologique bien sûr.

Je veux souligner enfin que les organisations membres de Promesses d'Eglise ont bien entendu l'appel lancé par le pape François dans sa Lettre au Peuple de Dieu du 24 août 2018 : « *Il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin* » et que la charte de Promesses d'Eglise stipule que avec le Pape François, les organisations membres de Promesses d'Eglise considèrent que « *Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme* ».

Protestants

Par Philippe B. Kabongo-Mbaya, membre de la CRR

FACE AUX ABUS SEXUELS : LES PROTESTANTS AUSSI ?

La Fédération Protestante de France (FPF)^[1] vient de publier une brochure sur Les violences sexuelles et spirituelles destinée à alerter ses Eglises membres sur le phénomène^[2]. Les protestants aussi, serait-on tenté de dire. Cela d'autant que la CIASE n'a traité que les abus recensés au sein du catholicisme en France.

Oui, les Protestants aussi !

Le document de la FPF n'est pas un rapport, exposant l'ampleur du problème, son traitement par la reconnaissance et les moyens de réparation des Victimes. La brochure vise essentiellement la prévention. En présentant quelques témoignages sur les abus. La structure du manuel s'en ressent. L'état de la situation, son analyse et l'éclairage théologique, une série de recommandations : voilà le contenu du document, dont la partie réflexive est la plus détaillée.

Quelques passages pour illustrer ces trois parties de l'étude :

« *Dans les moments où le désespoir me submergeait, il puisait dans la Bible... dans les psaumes ou les histoires de Jésus. (...) ..., après il a pris mes mains et les a caressé. 'Regardez comment Dieu vous a créé belle !* » La femme abusée termine : « *Le pasteur m'a assurée sans cesse qu'il ne voulait que me faire du bien (...) Et j'étais de plus en plus redétable parce qu'il m'accordait tant de temps et d'attention* »^[3]. Ce témoignage est suivi d'un autre, concernant un ancien responsable de scouts. Un repris de justice pour abus sur les enfants, de nouveau à l'œuvre au sein d'une autre paroisse. « *C'est la même mécanique que le placement de prêtres pédophiles d'une paroisse à l'autre.* »

Le chapitre consacré à la réflexion théologique et éthique présente une belle articulation entre la violence

spirituelle et sexuelle. Bien étayé, le parcours est riche, plein d'enseignements pour le grand public. Qu'apporte-t-il cependant quant à la conversion de cette double violence, hormis la mise à distance critique ?

Dans la partie finale, les recommandations répondent à cette question. Victimes, communautés, agresseurs sont proposés aux soins pastoraux et psychologiques. Avec le souci de « *trouver les mots pour [dire] l'indicible* ». L'enjeu étant la restauration de la confiance et le pardon. L'accueil de l'abuseur est envisagé sans tabou...^[4] Un vrai défi. La prévention doit-elle être une modalité de la crédibilité de l'Eglise ?

La conclusion du document incite à aller plus loin dans le questionnement. Le moteur des abus serait-il dans la forme de gouvernance ou le statut d'ecclésiastiques ? L'autorité religieuse, ressentie souvent comme de l'autoritarisme dans l'Eglise catholique, la transparence, la place des femmes, une certaine compréhension de l'« obéissance », du « don de soi », le célibat, etc. : tout est mêlé dans l'imaginaire de beaucoup.

^[1] La FPF est une plate-forme des Eglises protestantes et évangéliques créée en 1906 afin notamment de représenter le protestantisme après la séparation des Eglises et de l'Etat à la suite de la loi de 1905.

^[2] « Les violences sexuelles et spirituelles dans le protestantisme », janvier 2023, 64 pages. Travail de la Commission éthique de la FPF, consultable sur www.protestants.org

^[3] Les mentions en italiques sont des citations

Les Eglises protestantes seraient-elles à l'abri ? Si à proprement parler le pasteur n'est pas le « curé », rôle que joue un Conseil, le pasteur est-il pour autant épargné de la tentation de gourou ? La dérive est bien connue au sein du monde « évangélique » et pentecôtiste. Au reste, la question de « violence systémique » se distingue en tout cas de celle de l'ampleur des abus.

Un travail théorique plus complet pourrait mieux préciser le rapport entre l'« emprise » et la « fascination ». La société est affectée par la réalité « profane » de l'inceste. Comment rendre compte de ce même phénomène, s'agissant de sa manifestation à coloration « sacrée » dans les Eglises ? L'indignation médiatique, fort légitime, ne devrait pas se réduire au buzz, mais interpeler d'abord sur ces questionnements de fond en même temps qu'elle relaye la souffrance des victimes.

Les experts de la FPF sont au courant du travail de la CIASE, ses résultats et les suites. Or, nous n'avons pas encore assez de recul permettant une meilleure analyse des mécanismes des abus comme la recherche des digues à y opposer.

Scoutisme, relation d'aide... : les témoignages retenus dans l'étude de la FPF rejoignent les cas parmi les plus fréquents en milieux catholiques.

Il serait illusoire de penser que les différences confessionnelles déterminent la fréquence ou l'étendue des agressions sexuelles, leur impact sur les vies !

[^[4] Ce chapitre est particulièrement intéressant.]

États-Unis

Par Dr. Massimo Faggioli, Historien de l'Eglise et théologien, Professeur titulaire de théologie historique au département de Théologie et d'études religieuses de l'Université Villanova (Philadelphie, USA).

Comme je l'ai écrit dans divers articles et ainsi que je l'enseigne aux étudiants de mon cours sur la crise des abus dans l'Église catholique, le rapport de la CIASE de 2021 est l'un des jalons de cette histoire du fait de son ampleur, de sa méthode et de son analyse du phénomène. Le rapport de la CIASE montre clairement qu'il existe toujours un problème urgent de prévention et de répression des abus dans l'Église, et il fait progresser de manière significative notre compréhension de la nature multiforme de ce phénomène.

L'une des caractéristiques uniques du rapport de la CIASE est son point de référence éthique et méthodologique, centré sur l'écoute des victimes et des survivants comme point de départ. C'est un rappel de la nature transformatrice, au niveau de l'empathie mais aussi cognitif, de tout effort sincère pour étudier et comprendre la crise des abus dans l'Église catholique. Je peux en témoigner non seulement en tant qu'universitaire, mais aussi en tant que professeur d'université et en tant que parent de jeunes enfants qui fréquentent une école et une paroisse catholiques ici aux États-Unis.

Il est clair que le passé n'est toujours pas révolu en matière d'abus sexuels, comme le prouve le rapport de la CIASE.

L'Eglise institutionnelle fait le point sur la situation

actuelle, mais il n'est pas du tout évident qu'elle puisse proposer des solutions rapides pour l'avenir. Le rapport de la CIASE ne s'adresse en effet pas uniquement à l'Église hiérarchique, mais soulève des questions théologiques et religieuses qui doivent être abordées par l'Église institutionnelle, mais aussi par les législateurs, les universitaires, les intellectuels et la sphère publique.

Pourtant, la question de savoir ce qu'il faut faire pour les victimes/survivants et comment le faire en tant que communauté chrétienne et ecclésiale - une fois que les rapports scientifiques et la justice ont fait leur travail - continue de rester à l'arrière-plan pour de nombreuses raisons. C'est pourquoi le travail innovant de la CRR - « Commission Reconnaissance et Réparation » - est important car il propose quelque chose qui est encore largement absent de l'attention des acteurs clés (l'église institutionnelle, la communauté savante/académique, la justice séculaire et les médias).

Comme l'indique l'énoncé de mission, la CRR s'inspire de la justice restaurative ou réparatrice afin d'offrir une nouvelle approche. La CRR propose un processus de justice et de réparation des violences subies, lorsque la justice pénale ne peut plus intervenir, en raison du décès de l'auteur, de la prescription ou de la rigidité de ses procédures et qualifications. Il s'agit d'une tentative

de combler le fossé entre ce que nous savons en termes de faits (et nous en savons aujourd’hui beaucoup plus que dans les phases précédentes de l’histoire de la crise de la maltraitance) et ce que nous pensons devoir faire. La reconnaissance signifie plus que le «savoir», et la réparation signifie plus que le «paiement» en termes de règlement des cas. Aussi importants et nécessaires que soient la connaissance et les règlements, d’un point de vue chrétien et humain, ils ne peuvent remplacer un effort plus profond pour guérir les blessures autant que possible.

Cet effort est important car il signale que les approches purement intellectuelles et juridiques de la crise des abus ne seraient qu’une blessure de plus, après les abus eux-mêmes et après la négligence de l’Église. Ce processus a très peu de parallèles, également parce que d’autres systèmes juridiques séculiers/civils ont préféré la voie de l’extension de la prescription d’une manière qui rend plus difficile d’imaginer un processus de reconnaissance et de réparation comme celui choisi par la CRR. La question des réparations revêt en effet des aspects très différents selon les systèmes ecclésiastiques et constitutionnels, les sensibilités religieuses et les philosophies morales qui sont à la base de divers systèmes sociaux, politiques et ecclésiaux.

C’est une des raisons pour lesquelles cette approche n’est pas possible, pour le moment, dans d’autres Eglises catholiques, comme par exemple aux Etats-Unis. Déjà en 1985, dans l’un des premiers rapports (confidentiel à l’époque) analysant la situation créée par les premiers cas en Louisiane rapportés par la presse, Tom Doyle et Ray Mouton parlaient de «l’âge des litiges» dont l’Eglise fait partie. Outre les considérations juridiques et financières, la culture du litige a eu un impact sur la manière dont l’Eglise agit - non seulement dans sa relation avec le monde, mais aussi avec ses propres membres.

Regarder la crise des abus dans l’Église catholique est, à sa manière tragique, comme regarder à travers un kaléidoscope qui montre tant d’aspects différents dans la communauté chrétienne mondiale. Au-delà de la question juridique, il y a aussi une question d’ecclésiologie, de l’idée même que nous nous faisons de l’Église, à laquelle il faut réfléchir. L’effort de construction d’une culture et d’un système de reconnaissance et de réparation a des conséquences théologiques et ecclésiologiques profondes.

Cet effort peut servir d’exemple pour aider l’Eglise à comprendre quelque chose de spécial à propos des ordres et des communautés religieuses : leur rôle est souvent, dans la vie de nombreux catholiques, d’être la porte battante de l’Eglise - au sens figuré -, c’est-à-dire de rencontrer les gens sur leur chemin vers l’Eglise et sur leur chemin depuis l’Eglise. Cet aspect «porte battante» est encore plus crucial dans le contexte de la crise des

abus dans l’Église catholique.

Ce que nous savons et comprenons de la crise des abus ne cesse de changer, année après année, cycle d’informations après cycle d’informations. Le message le plus important de la CRR est que l’Église ne doit pas se contenter de se souvenir des victimes d’abus dans une commémoration vide de cette tragédie, mais doit s’orienter activement vers un type d’engagement différent et proactif qui ne peut pas se substituer, mais ne peut pas non plus s’appuyer sur des moyens uniquement juridiques.

Retrouver la version anglaise de l’article sur le site internet de la CRR.

Analyse d'historien

Par **Stéphane Audoin-Rouzeau**, Directeur d'études (EHESS),
membre de la CRR

LES ABUS SEXUELS DANS L'ÉGLISE DE FRANCE ET LA CONVOCATION DU SACRÉ.

Doit-on s'affranchir d'une compréhension trop étroite des notions de « reconnaissance » et de « réparation » ? En tout cas, c'est là un des choix de la CRR, où il nous apparaît qu'une pleine reconnaissance de cette violence de masse qu'ont été les abus sexuels au sein de l'Église de France passe aussi par la recherche scientifique. Elle seule semble susceptible d'offrir la garantie d'une compréhension profonde de ce qui s'est joué dans ces abus ; elle seule semble capable de créer les effets d'intelligibilité que l'on est en droit d'attendre, dans l'après-coup de cette catastrophe. Car c'est d'une violence de masse dont nous parlons, avec pour spécificité qu'elle s'est produite à bas bruit, sur une longue période, au sein de notre propre société, et alors que les perspectives de réparation judiciaire paraissent infimes, du fait des mécanismes de la prescription. Ainsi importe-t-il, à travers une mobilisation des sciences sociales, de comprendre en profondeur le phénomène : sans elle, et quelles que soient les mesures prises, les risques que le désastre se perpétue restent élevés.

Précisément, il se trouve que l'attention de plusieurs membres de la CRR, à commencer son président lui-même, s'est fixée précocement sur une spécificité importante de ces abus sexuels perpétrés au sein de l'Église catholique, par comparaison avec des abus de même nature tels qu'ils se sont déployés dans d'autres institutions françaises : il s'agit de ce que le « Rapport Sauvé » a appelé les pratiques de « dévoiement du sacré » qui, dans un très grand nombre de cas, ont été mises en œuvre par les « perpétrateurs » et qui ont accompagné leurs abus sur les victimes (j'emploie à dessein ce terme de « perpétrateur », issu de la littérature sur les violences de masse, car toute euphémisation, ici, constitue un obstacle cognitif et interprétatif). D'autres expressions, ici, seraient d'ailleurs envisageables, comme « manipulation du sacré », ou encore « subversion du sacré », par exemple.

Mais en tout état de cause, passer à côté de ce processus de dévoiement du sacré, c'est s'exposer à passer à côté également de l'« agency » des perpétrateurs, de leur « agentivité » pour employer sous la forme française une terminologie actuelle de la sociologie pragmatique. Ou encore, si l'on préfère, à côté de leurs manières et de leurs raisons d'agir comme ils l'ont fait.

Afin d'éviter de mettre trop à distance le sujet dont nous parlons ici, il n'est que de lire certains témoignages publiés dans *De victimes à témoins* :

« Une fois par mois, j'allais rejoindre le père *** dans le couloir de la salle paroissiale. C'est alors qu'il me faisait mettre à genoux, tête baissée, et lui était sur une chaise. Il avait une soutane noire, ma tête était juste à la hauteur de son sexe. J'avais 7 ans. Pendant que je disais ce que je pensais avoir fait de « pas bien », je l'entendais faire des bruits que je trouvais bizarres, je voyais des mouvements sous sa soutane, là où était une de ses mains, tandis que l'autre était posée sur ma tête et la tenait penchée. Je sais aujourd'hui qu'il se masturbait pendant que je me confessais à lui. Et ensuite, de cette main qui me tenait la tête, il me donnait l'absolution, le sacrement du pardon. Plus tard, alors que j'avais atteint 8-9 ans, au cours de plusieurs de ces séances, il m'a mis la tête sous sa soutane et obligée à lui faire une fellation. Et ensuite, de cette main qui me tenait la tête, il me donnait l'absolution, le sacrement du pardon. [...] Je l'appelais « père », pour moi, il représentait l'autorité, la loi de Dieu. Moi qui suis enfant de Dieu par mon baptême. Par ses actes, il a transgressé l'interdit de l'inceste et le cadre posé par l'Église institution. »

Les effets de sidération et d'indignation qu'un tel texte suscite chez le lecteur – texte qui n'est nullement isolé, d'ailleurs : trois cas de dévoiement du sacré sont ainsi publiés dans le petit livre dont ce témoignage est tiré – rendent certes difficile le respect de la fameuse injonction de Marcel Mauss dans le cadre de toute démarche en sciences sociales : « Ne pas s'étonner, ne pas s'indigner. » Il le faut, pourtant, si l'on veut, ensuite, tenter d'analyser.

Comme on peut le voir avec l'exemple qui précède, ce dévoiement du sacré ne constitue pas un « à côté » de l'abus sexuel ; il en est constitutif, même si, en fonction des perpétrateurs et de leurs victimes, il peut prendre des formes différentes et suivre des protocoles également différents (mais dont la répétition, de la part de chaque « abusé », est néanmoins frappante : une forme de ritualisation de ce même dévoiement semble bien à l'œuvre ici).

Si cette dimension des abus sexuels n'a nullement échappé au « Rapport Sauvé », celui-ci ne s'est pas avancé très loin du côté des interprétations possibles. Sans doute n'était-ce d'ailleurs pas sa mission, centrée sur la création d' « effets de connaissance » plutôt que sur celle d' « effets d'intelligibilité ». Pour autant, peut-être n'est-il pas interdit, à ce stade, de proposer quelques hypothèses interprétatives destinées à être travaillées ensuite par des enquêtes véritables. Hypothèses qui, empressons-nous de le souligner, ne s'excluent sans doute pas les unes les autres mais peuvent se combiner, s'additionner, se renforcer mutuellement. C'est sous une forme volontairement interrogative que nous les avançons ici.

Ce dévoiement du sacré est-il une manipulation, une mobilisation sacrale destinée à soumettre les victimes, à leur interdire toute révolte, toute forme de refus ? Il s'agirait alors d'une simple tactique perverse, en somme : c'est à cela sans doute que l'on songe le plus spontanément, d'autant que, toujours, la vulnérabilité des victimes (enfants ou adultes) a fait de ces dernières des proies faciles à soumettre. On touche ici à une conception très instrumentale du dévoiement du sacré, dont on sent bien qu'elle est trop simpliste pour que l'on puisse résumer à cela le modus operandi évoqué ici.

Peut-être peut-on concevoir, corrélée à cette recherche d'une soumission de la victime, que cette manipulation/mobilisation du sacré ait constitué un moyen de légitimation de ses propres abus aux yeux du perpétrateur ? Celui-ci, en liant le sacré à l'abus, pense-t-il effacer la faute commise lors de l'abus lui-même ? Pourrait-il donc s'agir d'une pratique de dédouanement, de disculpation ?

Mais, sur un mode plus complexe, ne faudrait-il pas envisager aussi une fonctionnalité moins directe dans la mise en œuvre de tels protocoles ? Se pourrait-il ainsi que les perpétrateurs aient eu besoin de mobiliser le sacré pour que l'abus puisse s'accomplir ? Pour que puissent advenir le passage à l'acte et le déploiement de la violence sexuelle à l'encontre de la victime ? Dès lors, dans une telle hypothèse, la convocation du sacré se chargerait d'une valeur performative avant et pendant l'abus. Tout en légitimant dans l'après-coup, peut-être, la violence sexuelle ainsi mise en œuvre.

Cette hypothèse conduit à une autre, infiniment pénible et particulièrement dérangeante : que le dévoiement du sacré, intimement lié à la perpétration de l'abus, ait accru la jouissance du perpétrateur lui-même ? Là encore, au plan sexuel, s'affirmerait la dimension performative, fonctionnelle en quelque sorte, du dévoiement sacral.

Dernière hypothèse encore, celle-ci d'une nature différente : ce dévoiement du sacré intimement mêlé à l'abus sexuel aurait-il valeur de vengeance dirigée contre

l'institution d'appartenance, contre l'Eglise elle-même ? Serait-il l'expression d'un ressentiment profond – le ressentiment, cet aliment essentiel des violences de masse... – d'un ressentiment dont l'Eglise serait la cible en raison du type d'existence qu'elle aura imposée, et dont il se serait alors s'agi de saccager de fond en comble ce qui constitue sa raison d'être, sa légitimité fondamentale ?

Ce bref inventaire, sous forme d'un très rapide questionnement, doit être compris comme un encouragement à aller plus loin, à creuser plus avant. Sans doute est-il inutile de souligner longuement, ici, la difficulté extrême qui s'attache à un tel domaine de recherche. En dehors des difficultés d'accès aux archives des institutions, un autre obstacle, essentiel, se présente en effet : il a trait à la difficulté d'accéder à la parole des perpétrateurs. Certes, ces derniers, dans le cadre de violences de masse, disent parfois ce qu'ils ont fait, dès lors qu'ils sont en mesure de s'exprimer dans un cadre approprié. Mais ils disent beaucoup plus rarement pourquoi ils l'ont fait, si tant est qu'ils n'ont pas réinterprété de longue date leurs motivations afin d'euphémiser la gravité de leurs actes.

Pour ma part, en tout cas, je reste persuadé que si un effort de recherche en sciences sociales, dans ce domaine comme dans d'autres, n'est pas encouragé par l'Eglise, les violences de masse mises au jour dans le rapport de la CIASE ont peu de chance de devenir un passé définitivement révolu. De longue date, déjà, l'historien Marc Bloch nous a appelé à ne jamais cesser de vouloir comprendre. Et comprendre se révèle ici un point de passage indispensable si l'on souhaite éviter, à terme, toute réitération de l'abjection.

Libres propos

Isabelle de Gaulmyn, Rédactrice en chef à *La Croix*, membre du conseil d'administration de la CRR, Présidente des Semaines Sociales de France, a publié *Histoire d'un silence*, Seuil, 2016 et *Les cathos n'ont pas dit leur dernier mot*, Bayard, 2020

« ENCORE UNE FOIS, LA VÉRITÉ NOUS RENDRA LIBRES ! »

Dans votre livre « Histoire d'un silence » autour de l'affaire du père Preynat, vous écrivez : « Nous catholiques, on s'est toujours dit « il ne faut pas parler, on va faire du mal à l'église » et finalement c'est contre-productif ». Que voulez-vous dire ?

Effectivement c'est la question, le problème, du silence. Du silence entretenu pendant si longtemps autour de ces questions d'abus. Mais le silence, c'est souvent synonyme de mensonge. Or je crois profondément que la vérité rend libre. Une institution comme l'Eglise – à fortiori l'Eglise, grande maison pour tous – ne peut pas tenir sur le mensonge. On m'a souvent opposé comme argument que, en parlant de ces cas d'abus, on allait « abîmer Notre Sainte mère l'Eglise ». C'est évidemment une illusion de croire que l'institution ecclésiale, humaine, est sainte.

La vérité nous oblige à réfléchir à la question de la confiance. Quelle est la confiance que nous avons en l'Eglise si elle ne nous rend pas libre ? On a parfois un problème chez les catholiques : obéir à l'Eglise ce ne doit pas signifier de se transformer en moutons qui suivent sans réfléchir.

Pour autant l'exigence de vérité n'est pas agressive ou suspicieuse.

Il est vrai que le moment que nous vivons est particulièrement compliqué pour les catholiques. La crise de l'Eglise est douloureuse. Cette crise de confiance me ramène à ce que Paul Ricoeur qualifiait de pathologie de l'espérance. Elle peut toucher, selon lui, les institutions, comme l'Eglise, qui promettent le Salut, que nous interprétons mal, ce qui nous conduit à des comportements d'obéissance sans esprit critique. Un peu comme les idéologies politiques totalitaires.

Pour revenir à la question du silence, on n'a jamais à perdre à parler. Evidemment, il ne s'agit pas de parler n'importe comment et sans méthode. A cet égard, le rôle de la CRR et son approche sont très intéressants qui posent un cadre, une méthode et une éthique de l'écoute et de la parole.

À vos yeux y a-t-il des spécificités dans le phénomène d'abus de pouvoir ou d'emprise dans l'église catholique ?

Disons tout de suite que l'Eglise n'a pas le monopole des abus. De nombreux autres lieux sociaux ou institutions ont connu ou connaissent ces dérives. Ceci posé, il y a sans doute, liée à la spécificité religieuse, une manière de justification par le sacré. C'est le sacré, souvent l'ordination, mais simplement l'institution au sein de laquelle on agit, qui est tordu pour justifier telle parole ou tel acte d'agression. Ce présumé caractère sacré a certainement joué un rôle dans les abus en Eglise. Comme si le clerc, le religieux, était un homme sacré et comme s'il était un messager direct de Dieu. Et cela d'ailleurs devait être effrayant pour les victimes.

Une autre caractéristique soulignée par le rapport de la CIASE c'est le fait que l'immense majorité des victimes soit de sexe masculin. Cela pose évidemment des questions sur la différence sexuelle, la vision de l'altérité sexuelle, homme et femmes, au sein de l'Eglise. Et était-ce moins grave dans la tête des abuseurs d'avoir des relations sexuelles avec des garçons, des adolescents, des hommes, plutôt qu'avec des femmes ? Question vertigineuse. La place de l'apprentissage de la sexualité et de l'altérité est insuffisante dans les parcours de formation des clercs et aussi d'ailleurs des laïcs. La morale sexuelle doit être réinterrogée. Un des grands chantiers du catholicisme sera de ne pas en rester à une morale sexuelle héritée du XIXe siècle, pleine d'interdits que l'on finit par transgresser, et de la manière la plus violente.

Il y a aussi quelque chose qui a à dire sans doute avec le concept de famille. L'Eglise serait une famille. Le prêtre est père. Ce père prêtre. Il ferait partie de la famille. Il faudrait lui obéir puisque c'est le père. Nous savons que cette posture mal comprise et mal placée voire instrumentalisée a pu favoriser ou produire des comportements délétères.

Que pensez-vous de la méthode de la CRR cette justice restaurative ?

Plaçant la victime au centre, fondée sur l'écoute, cette démarche libératoire qui vise à aider la victime à regarder devant elle et à se projeter dans un futur possible me semble originale et forte. En rétablissant la victime dans sa vérité et en lui permettant de reprendre le contrôle de sa vie.

Depuis 2015, et notamment l'affaire Preynat, la grande découverte c'est de partir de la victime, de libérer sa parole. Les évêques, les responsables catholiques de congrégations ont compris qu'il fallait d'abord les écouter, et ensuite les associer au traitement des affaires. Est-ce que pour autant la victime arrivera à ne plus être une victime ? Nous savons hélas, et malgré la libération de la parole, que plus de 60 ans après les faits des personnes âgées souffrent toujours de manière indélébile de ce qu'elles auront vécu.

On reproche souvent aux médias de souffler sur les braises

Soyons clairs : rien n'aurait bougé en France - comme aux États-Unis ou ailleurs - s'il n'y avait pas eu les médias et les associations de victimes pour faire pression. Le pape, les papes, les évêques, ont évolué sous la pression des médias et des associations de victimes, notamment aux Etats-Unis. Les médias font partie du travail de vérité. Alors en France, c'est vrai, l'église est parfois prise pour cible. Je crois qu'en réalité, beaucoup vient de ce que les médias en général ne connaissent pas grand-chose à l'Eglise et du coup, le traitement des affaires d'abus sexuels dans l'Eglise peut nous sembler, à nous croyants, ne pas tenir compte de la complexité du catholicisme.

Mais en même temps redisons-nous le choc médiatique que ce fut, pour tous nos contemporains que cette révélation de ces centaines de milliers d'abus. Sans doute est-ce aussi le signe que pour l'opinion, le rôle des prêtres et religieux est important, que l'on en attend beaucoup, et donc l'effarement de ce qui s'était passé a été immense.

Demeurez-vous optimiste pour l'avenir de l'Eglise ?

Oui. L'Eglise est de plus en plus mature sur ces questions. Le rapport de la CIASE, la création de la CRR et de l'INIRR sont des initiatives fortes, structurantes, et attestent de du travail engagé au sein de l'Eglise. Le travail remarquable réalisé par l'Arche pour faire la vérité sur les abus commis dans ses communautés et aussi celui fait par les Frères de Saint-Jean. L'Eglise de France dans son entier a pris le sujet des abus à bras le corps. C'est un travail courageux et nécessaire d'accepter cette histoire-là, de la reconnaître et de l'affronter. Encore une fois, la Vérité nous rendra libres !

Une question à...

Sylvette Toche
membre de la CRR

VOUS AVEZ ÉTÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CIASE, POURQUOI AVEZ- VOUS SOUHAITÉ VOUS ENGAGER À LA CRR ?

Au sein de la CIASE, au-delà de mes fonctions classiques de secrétaire générale, je m'étais impliquée dans l'appel à témoignages ce qui m'a amenée à lire l'ensemble des écrits que nous avions reçus. J'ai aussi participé à l'audition de personnes victimes. Après 3 années intenses et humainement éprouvantes, j'ai eu besoin de souffler et de me mettre en retrait.

Mais à l'été 2022 une personne victime s'est adressée à moi et il m'est alors apparu évident que je souhaitais contribuer à la mise en œuvre d'une des recommandations de la Ciase : la réparation individuelle des personnes. En effet, l'objet de la Ciase était de réaliser une analyse globale, et donc collective, sur les violences sexuelles dans l'Eglise catholique depuis 1950. Elle a mis les personnes victimes au cœur de ses travaux mais son mandat n'était pas d'instruire les situations individuelles. Être commissaire est pour moi la suite logique du travail commencé à la CIASE et me permet de dépasser le sentiment d'inachevé que j'ai pu ressentir à cette époque. D'ailleurs, à la CRR j'ai retrouvé des dossiers que j'avais eu à connaître à la Ciase.

Je suis heureuse que les travaux de la Ciase trouvent ainsi, pour partie, une réelle concrétisation dans ceux de la CRR.

L'œil du psy

Guillaume Monod

psychiatre, pédopsychiatre, docteur en philosophie, spécialisé en éthique médicale et membre de la CRR

Reconnaitre la blessure et réparer la personne : au premier abord, la mission de la Commission Reconnaissance et Réparation semble claire et facile. Il s'agirait de fixer le montant de la réparation du préjudice subi, aider la personne à assumer le coût financier des soins nécessaires et initier des démarches de témoignage, d'excuse, de mémoire. En plus de ces actes à visée symbolique, la Commission pourrait donc se contenter d'évaluer la somme d'argent à verser, pour permettre le suivi thérapeutique entrepris ou restant encore à accomplir. Son travail s'en trouverait grandement facilité, mais elle aurait alors failli à ses responsabilités.

Se souvenir, reconnaître, témoigner, réparer, soigner, sont nécessaires mais non pas suffisants. Les mécanismes psychologiques d'emprise qui ont conduit à la blessure sexuelle sont avant tout délétères non pas pour le corps de la personne, mais pour son intimité, son psychisme, son âme.

Ce que la violence sexuelle détruit n'est pas la santé de la personne mais son humanité. Ce qui lui est dénié n'est pas le prix de ses soins, de sa sécurité, de sa place dans la société, mais le respect de sa valeur d'être humain. Ce qui est au cœur de la mission de la Commission est cette complémentarité du prix et de la valeur. Le prix est quantifiable et peut faire l'objet d'une transaction; la valeur est inconditionnelle, sans degré ni partie, comme l'explique Emmanuel Kant. Prix et valeur sont indissociables l'un de l'autre et sont liés de la même façon que le sont le temps et l'éternité : l'un, inaccompli, se mesure, l'autre, accompli, est.

Quantifier une blessure avec des normes, des échelles, des recommandations, tout cela permet de donner un prix au travail de réparation, mais ne restaure pas, du moins pas entièrement, le respect qui est dû à la personne. L'on ne peut pas se contenter de réparer l'intégrité physique et psychologique de l'être humain sans se soucier de sa valeur, pas plus que l'on ne peut se contenter de restaurer cette valeur sans se soucier du prix du soin. Vouloir faire l'un sans l'autre n'a pas plus de sens que de vouloir apprendre à marcher juste de la jambe droite ou juste de la jambe gauche.

Restaurer la valeur sans rembourser le prix n'aboutit qu'à une sacralisation de la personne, et la condamne à une existence déconnectée du réel. Elle devient un être fictif, un ange, un martyr, une icône. Lui dénier son prix, c'est lui dénier son existence humaine, et n'aboutit à rien d'autre que de la transformer en une abstraction médicale, un principe métaphysique, une fiction théologique. L'assigner à n'être qu'une pure valeur sans aucun prix, c'est la chasser du quotidien du monde terrestre, se débarrasser d'elle à grands coups de bons sentiments.

Un vieil adage médical nous rappelle que le prix ne doit pas être un obstacle aux soins. L'obstacle n'est pas celui de la disponibilité des ressources nécessaires, mais celui de la difficulté à combiner le prix et la valeur d'un processus thérapeutique, qui doit aussi bien réparer l'enveloppe charnelle que restaurer l'essence humaine.

Chiffres clés de la CRR

au 15 mars 2023

680	Nombre de saisines
361	Nombre de demandes déjà instruites
319	Nombre de demandes en cours d'instruction
188	Demandes clôturées sans réparation
122	Demandes redirigées vers INIRR
47	Demandes où la CRR n'est pas compétente
19	Simples témoignages
173	Nombre de recommandations émises
6,2 M	Montant total des recommandations
64	Nombre de protocoles signés
36 600€	Montant par recommandation en moyenne

Profil des personnes victimes qui saisissent la CRR

- 92%** des personnes victimes ont plus de 50 ans
- 79%** des agressions ont été commises entre 1950 et 1980
- 89%** des victimes étaient mineures au moment des faits
 - **70%** hommes et **30%** femmes
 - **62%** des victimes avaient moins de 12 ans
 - **63%** des faits ont eu lieu dans des écoles
- 11%** des victimes étaient majeures dites « vulnérables » au moment des faits
 - **72%** de femmes et 28% d'hommes

Personnes mises en cause

Les personnes mises en cause sont à **99%** des hommes.



Pastel de **Marie-Jo CHABANNE**, accompagnée par CRR

«Écrire, dessiner ou peindre permet de nommer l'innommable. L'auteur de ce pastel a actuellement 70 ans. Elle exprime la solitude et la détresse de la petite fille de 5 ans, qu'elle était, agressée dans l'orphelinat auquel elle avait été confiée.»

Anne Manoha, membre de la CRR

Livre de Jean Humenry

«C'était un crime... Mais je n'ai jamais voulu faire pleurer les anges», récit publié chez L'Harmattan – 2023

Jean Humenry est natif des Pyrénées, au pied du Pic du Midi. Depuis plus de cinquante ans, il mène une carrière de chanteur, d'auteur de chansons pour enfants et s'investit dans des projets musicaux, notamment en milieu scolaire.

Dans ce récit à cœur ouvert Jean Humenry raconte toute une vie passée à fuir, à se fuir, à essayer d'échapper au souvenir de l'ignoble. A lui-même, à sa femme, ses enfants, ses amis, Jean Humenry a tué ce qui lui était arrivé. Il a tout enfoui dans une boulimie de création, de concerts, de tournées. Tout enfoui jusqu'à cet AVC en 2004 à plus de 70 ans. Un AVC comme si tout ce qui avait été rentré tout au long d'une vie devait exploser. C'est dans l'échange avec une psychothérapeute puis, et surtout, avec Catherine, son épouse, que Jean Humenry va alors relire le fil de sa vie et arriver à comprendre, dénouer et exprimer tout ce qu'il avait retenu jusqu'alors.

«Les mots ne sont pas vains. Ils soignent, ils soulagent, ils apaisent».

Film de Jeanne Herry

Le 29 mars sort le film de Jeanne Herry «Je verrai toujours vos visages». Il s'agit d'un film de fiction, dans lequel jouent des acteurs de renom, qui retrace le parcours d'une médiation restaurative et d'une session de rencontres détenus-victimes.

Informations sur le film et le casting :
https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=299938.html

Voici la bande d'annonce :
<https://www.youtube.com/watch?v=YecNA3DW334>

Recettes de l'appel à dons

«Merci aux différentes congrégations qui ont déjà répondu à l'appel à dons pour la CRR. À fin mars c'est 200 000 euros qui ont été réunis grâce à vous, de la part de 49 communautés féminines et de 15 communautés masculines. Par vos dons vous soutenez la mission, la démarche et les travaux de la CRR au service des victimes mais aussi de vos congrégations car ce travail de réparation est collectif et libérateur pour tous.»

Anne de Richecourt,
déléguée générale de la CRR

Directeur de publication :
Antoine Garapon

**Association Reconnaissance et
Réparation**
**226 rue du Faubourg
Saint-Honoré - 75008 Paris**

**Association régie par la loi du 1er
juillet 1901**
Siren N° 905 201 893
<https://www.reconnaissancereparation.org/>

**Si vous souhaitez vous désabonner de
notre newsletter, cliquez >>[ici](#)<<.**